

# eGE-0112 Norme de données des gérants d'immeubles à destination de l'OCP

<b>Titre</b>	Données des régies à destination de l'OCP
<b>Code</b>	eGE-0112
<b>Type</b>	norme de procédure métier
<b>Stade</b>	Définie
<b>Version</b>	1.0.0
<b>Statut</b>	projet
<b>Validation</b>	2011-07-01
<b>Date de publication</b>	
<b>Révision</b>	
<b>Remplace</b>	
<b>Langues</b>	Français
<b>Auteur(s)</b>	Etat de Genève
<b>Éditeur / Distribu- teur</b>	Etat de Genève

## Condensé

Ce document a pour but de spécifier dans le cadre de l'Etat de Genève le format eCH-0112

## Historique des versions.

Version	Auteur	Description
0.1.0	DCTI-CTI	Version initiale
1.0.0	DCTI-CTI	Version validée

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Statut du document</b> .....	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>Domaine d'application</b> .....	<b>4</b>
2.1	Vue d'ensemble .....	4
2.2	Références .....	4
<b>3</b>	<b>Principes</b> .....	<b>4</b>
3.1	Notation .....	4
3.2	Contrôles supplémentaires .....	4
<b>4</b>	<b>Fichier eGE-0112</b> .....	<b>5</b>
<b>5</b>	<b>Données utilisées</b> .....	<b>6</b>
5.1	Cadre de la déclaration.....	6
5.2	Propriétaire / hébergeant - bailleur.....	7
5.3	Personne concernée.....	8
5.4	Contrat.....	8
5.5	Bâtiment .....	9
5.6	Logement .....	10
5.7	Adresses de provenance .....	12
5.8	Adresses de destination.....	13
5.9	Informations supplémentaires.....	13
5.10	Récapitulatif des différences avec eCH-0112 .....	14
	<b>Annexe A – Références et bibliographie</b> .....	<b>15</b>
	<b>Annexe B – Versions</b> .....	<b>16</b>

## 1 Statut du document

Le présent document sera publié en l'état aux régies après validation des différentes parties prenantes internes à l'Etat de Genève

## 2 Domaine d'application

### 2.1 Vue d'ensemble

Le fichier eGE-0112 définit le format obligatoire pour transmettre les annonces d'arrivées et de départs des gérants d'immeubles vers l'OCP pour tous les cas utilisant les processus dits automatiques, semi-automatiques ou semi-manuels

Voir le schéma eGE-1121, eGE-1122 et eGE-1123 pour la description de ces processus.

La définition de ce format est faite sur la base des structures eCH, à savoir les champs, les formats (type, longueur), la modalité de renseignement des données, les valeurs admissibles et les règles de construction, le cas échéant.

### 2.2 Références

Le document référence des normes eCH-0112 qu'il complète dans le cadre de l'Etat de Genève. ... Voir l'annexe A pour les autres références.

## 3 Principes

### 3.1 Notation

Les directives présentes dans ce document sont énoncées conformément à la spécification [RFC2119] de l'IETF (Internet Engineering Task Force).

Les directives [OBLIGATOIRE], [RECOMMANDE] et [FACULTATIF] seront utilisées, elles correspondent respectivement à [MUST], [SHOULD] et [MAY] du document en anglais supra mentionné.

### 3.2 Contrôles supplémentaires

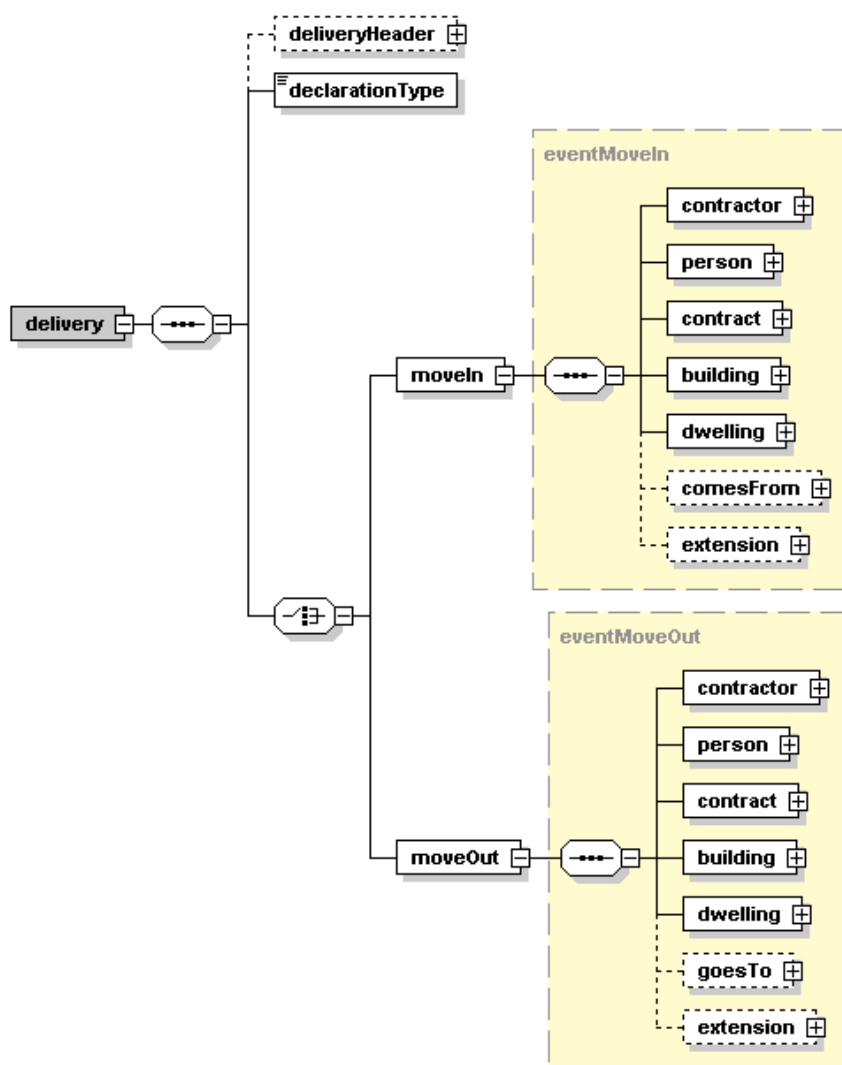
Pour les champs [OBLIGATOIRE], un test de conformité sera effectué et l'import pourra être rejeté le cas échéant.

Pour les champs [RECOMMANDE], un contrôle global sur seuil de remplissage sera effectué et l'import pourra également être rejeté, si le seuil de complétude n'est pas atteint. En pratique, si la valeur est inconnue le champ doit être laissé vide, Cependant le nombre des occurrences renseignées est comparé au nombre des occurrences laissées vides; le rapport est reporté sur le seuil minimum. Seulement si celui-ci est atteint, la conformité sera réputée remplie.

## 4 Fichier eGE-0112

Un fichier correspondra à un unique mouvement d'une et une seule personne (emménagement ou déménagement) déclaré soit dans le cadre d'un nouvel événement, soit dans le cadre d'une rectification, soit dans le cadre d'une annulation.

Pour chaque personne emménageant ou déménageant d'un logement, une occurrence du fichier doit être créée.



## 5 Données utilisées

eGE-0112 est une extension de eCH-0112, seuls les changements de modalité (facultatif ⇔ obligatoire), ajouts de champs et complétude de procédure nécessaires aux besoins de l'OCP ont été apportés.

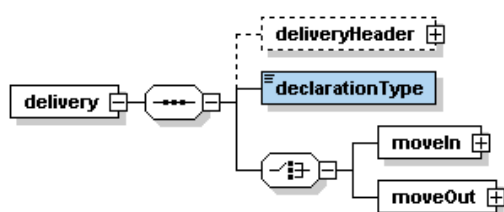
Les paragraphes suivant s'attachent essentiellement à effectuer une présentation macroscopique des sections et à présenter les différences de eGE-0112 par rapport à eCH-0112.

Pour le détail des informations sur les champs, se référer à la documentation officielle eCH-0112. et éventuellement aux autres normes eCH référencées par eCH-0112) si aucune spécification particulière n'est indiquée dans ce document

### 5.1 Cadre de la déclaration

Le cadre de la déclaration correspond à l'élément **declarationType**.

Il permet d'intégrer la rectification et l'annulation au mouvements automatisés dans le cadre des échanges avec l'Etat de Genève



Le mouvement (emménagement ou déménagement) est transmis dans le cadre :

- soit d'une déclaration **de mutation** (declarationType = 1)
- soit d'une déclaration **de rectification** (declarationType = 2)
- soit d'une déclaration **d'annulation** (declarationType = 3)

#### Valeur du code et désignation

1 = Mutation

**Préfixe** mutation

#### Description de l'évènement:

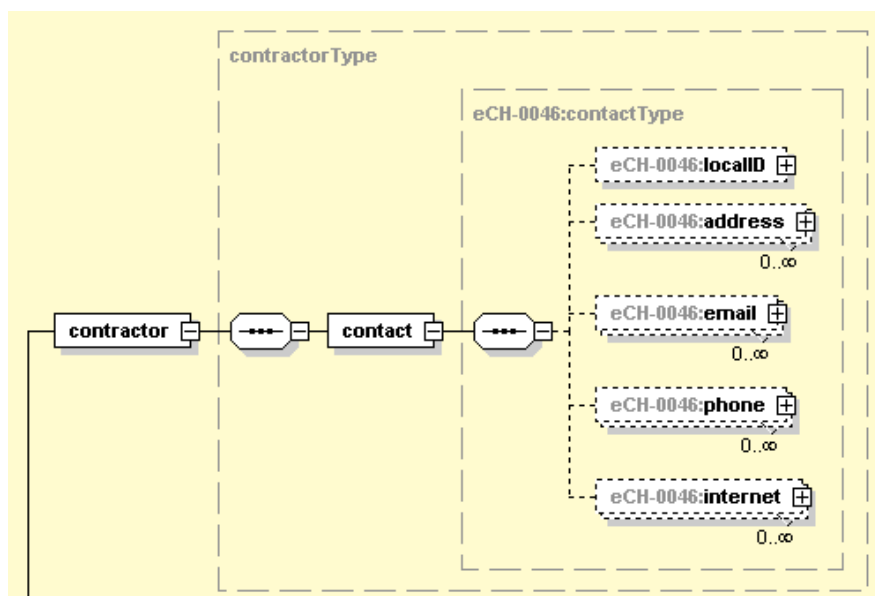
Il s'agit d'une mutation lors de l'annonce d'une entrée ou d'une sortie. Elle peut avoir lieu soit à la conclusion d'un nouveau contrat, soit à la résiliation d'un contrat, soit à l'arrivée d'une personne dans un logement sans modification de contrat, soit au départ d'un logement d'une personne sans modification de contrat.

## Données d'évènement

Les informations doivent être transmises lors de la survenue de l'évènement, selon la spécification de la déclaration de l'évènement : entrée ou sortie.

### 5.2 Propriétaire / hébergeant - bailleur

Les données du propriétaire / hébergeant - bailleur correspondent à la section **contractor** du mouvement d'emménagement ou de déménagement du standard eCH-0112



Il n'y a pas de spécifications propres à la norme eGE 0112 pour ce type.

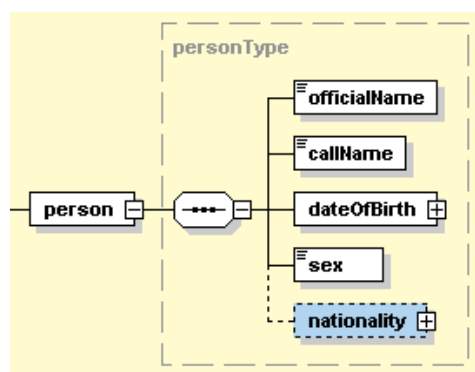
Il s'agit de coordonnées (adresse, e-mail, etc.) du propriétaire / hébergeant (contactType conformément à [eCH-0046]).

### 5.3 Personne concernée

Les données correspondent à la section **person** du standard eCH-0112

Les informations relatives à la personne comprennent les éléments suivants:

- Nom – officialName, conformément à [eCH-0044]
- Prénom – callName conformément à [eCH-0044]
- Date de naissance (**obligatoire**)– dateOfBirth conformément à [eCH-0044]
- Sexe (**obligatoire**) – sex conformément à [eCH-0044]
- Nationalité – country conformément à [eCH-0008]



La norme eGE-0112 a redéfini la norme eCH-0112, pour les champs suivants :

- date de naissance rendue obligatoire
- l' sexe rendue obligatoire

### 5.4 Contrat

Les données correspondent à la section **contract** du standard eCH-0112.

Il s'agit des dates de début et de fin de contrat.

Les informations relatives à la personne comprennent les éléments suivants:

- Début du contrat lors de l'emménagement. (**facultatif en cas de déménagement**).
- Fin du contrat lors du déménagement (facultatif en cas d'emménagement).

Si, au début du contrat, l'on connaît déjà la date de fin du contrat, alors celle-ci peut être facultativement indiquée.

- Début du contrat – beginOfContract

Date à partir de laquelle le rapport contractuel prend effet.

Format: «aaaa-mm-jj»

Restrictions: La date peut se situer dans le passé ou dans le futur.

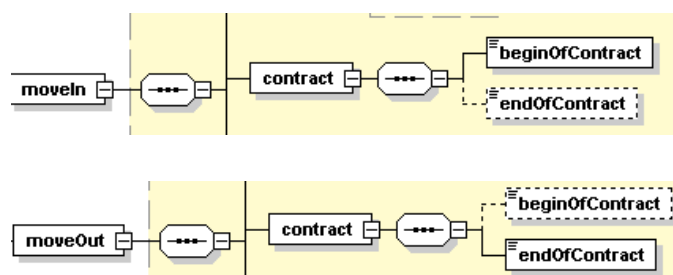
- Fin du contrat – endOfContract

Date à laquelle le rapport contractuel prend fin.

Format: «aaaa-mm-jj»



Restrictions: La date peut se situer dans le passé ou dans le futur.



La norme eGE-0112 a redéfini la norme eCH-0112, pour les champs suivants :

- Début du contrat lors de l’emménagement, rendue facultative en cas de déménagement.

## 5.5 Bâtiment

Les données correspondent à la section **building** du standard eCH-0112.

Les informations sur le bâtiment comprennent les éléments suivants:

- EGID , Identificateur fédéral de bâtiment (**obligatoire**)
- Adresse du bâtiment
- Identificateur fédéral de bâtiment – EGID

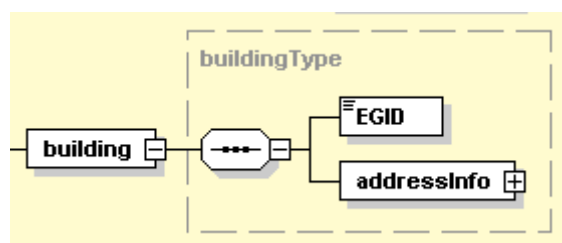
Identificateur fédéral de bâtiment, conformément à [eCH-0011].

Format: 9 caractères numériques

Restrictions: 1 – 999'999'999

- Adresse du bâtiment– buildingAddress

L’adresse du bâtiment (swissAddressInformationType conformément à [eCH-0010]). Elle comprend notamment la rue, le numéro de rue, le code postal et la ville.



La norme eGE-0112 a redéfini la norme eCH-0112, pour les champs suivants :

- EGID , Identificateur fédéral de bâtiment rendu obligatoire

## 5.6 Logement

Les données correspondent à la section **dwelling** du standard eCH-0112.

Les informations sur le logement comprennent les éléments suivants:

- EWID, identificateur fédéral de logement, conformément à [eCH-0011]

Le champ est recommandé pour les logements construits ou modifiés depuis moins de 6 mois, il est obligatoire dans les autres cas. (les champs DATCO et DATMOD sont utilisés le contrôle)

- Numéro administratif du logement (facultatif)
- Étage (facultatif)
- Emplacement à l'étage (facultatif)
- Nombre de pièces (facultatif)

- Identificateur fédéral de logement – EWID

Identificateur fédéral de logement, conformément à [eCH-0011].

Format: 3 caractères numériques

Restrictions: 1 – 999

- Numéro administratif de logement – administrativeDwellingNumber

Numéro de logement attribué par l'organe d'administration (canton ou commune), conformément à [RegBL].

Format: 12 caractères alphanumériques

Restrictions: Les zéros (0) à gauche ne sont pas autorisés dans la suite

S'il existe un numéro physique de logement, alors celui-ci doit obligatoirement correspondre au numéro administratif du logement. Par conséquent, l'on renoncera dans cette norme à la conduite explicite d'un numéro physique de logement.

Le fait de savoir s'il s'agit d'un numéro administratif de logement ou d'un numéro officiel de logement est sans importance, étant donné que dans les deux cas, le contenu correspond au numéro attribué au logement.

- Étage – floor

Numéro de l'étage auquel le logement se situe.

Format: 20 caractères alphanumériques

Restrictions: Aucune

- Emplacement à l'étage – positionOnFloor

Description verbale de l'emplacement du logement à l'étage. Par exemple, «à gauche» ou «à droite».

Format: 40 caractères alphanumériques

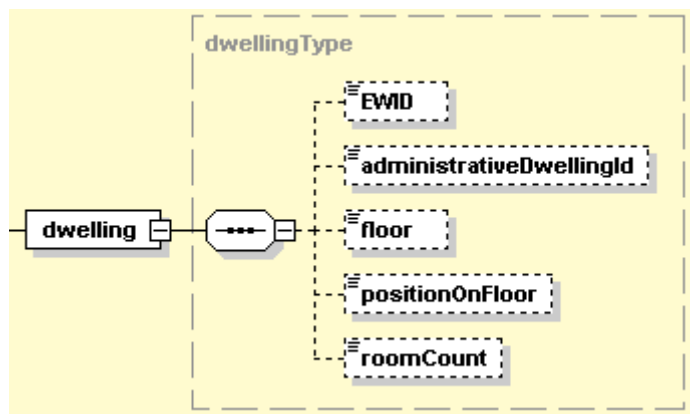
Restrictions: Aucune

- Nombre de pièces – roomCount

Nombre de pièces du logement, conformément aux indications dans [RegBL].

Format: 2 caractères numériques avec 1 décimale

Restrictions: 1 – 99, pas de zéro



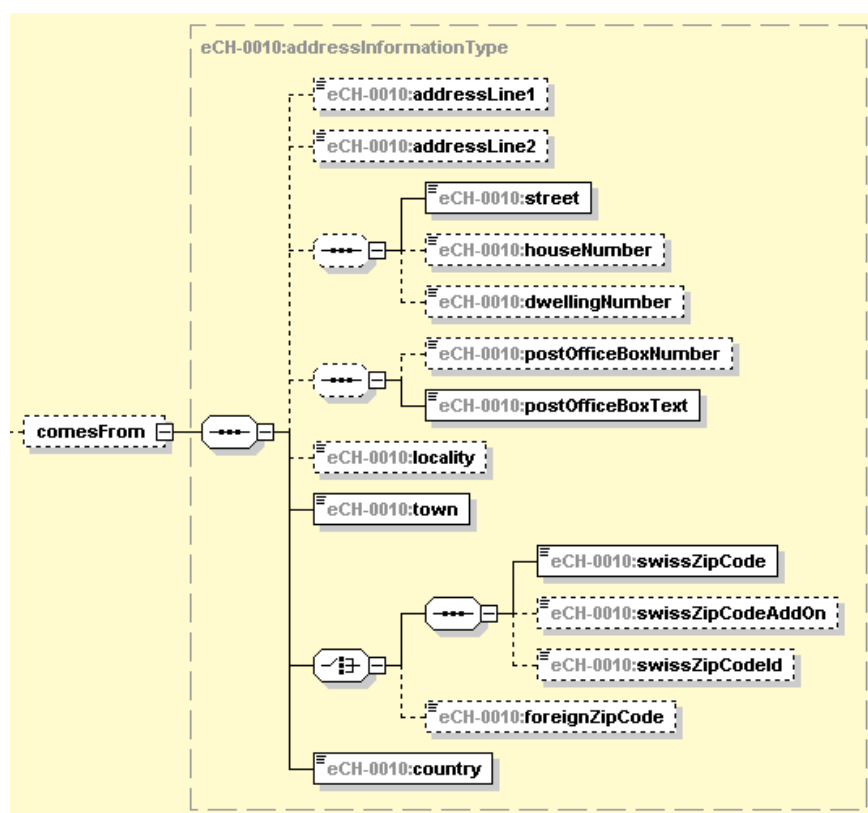
## 5.7 Adresses de provenance

Les données correspondent à la section **comesFrom** du standard eCH-0112.

Adresse de provenance de la personne (addressInformationType [eCH-0010]).

Lors d'une arrivée depuis l'étranger, il faut au moins indiquer la ville et le pays, toutes les autres informations (rue, code postal, etc.) sont facultatives.

Lors d'une arrivée depuis la Suisse, il faut au moins indiquer le code postal, la ville et la région. Les autres informations (rue, CP, etc.) sont facultatives.

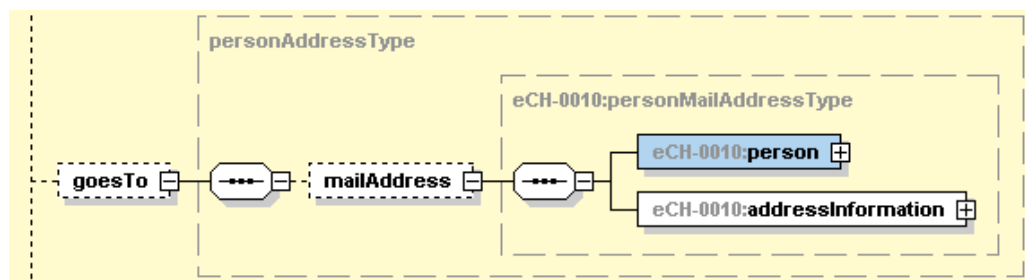


La norme eGE-0112 ne redéfinit pas la norme eCH-0112 pour ce type :

## 5.8 Adresses de destination

Les données correspondent à la section **goesTo** du standard eCH-0112.

Adresse à laquelle la personne emménage après la fin du bail.  
(personMailAddressType conformément à [eCH-0010])

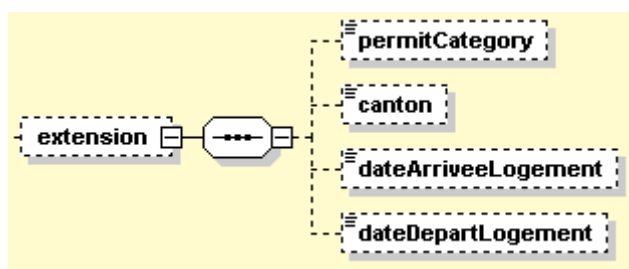


La norme eGE-0112 ne redéfinit pas la norme eCH-0112 pour ce type :

## 5.9 Informations supplémentaires

Les informations supplémentaires sont intégrés dans la section **extension** du standard eCH-0112

- Genre du permis (**obligatoire si la personne est non genevoise**), conformément à [eCH-0011]
- canton d'origine (**obligatoire si la personne est suisse**, si non renseigné alors la nationalité de la section **person** doit être renseignée)



Canton d'origine de la personne décrite dans la section **person** si celle-ci est suisse.

Format: numérique

Restrictions: de 1 à 26

- date d'arrivée dans le logement (facultatif)
- date de départ du logement (facultatif)

## 5.10 Récapitulatif des différences avec eCH-0112

- delivery \ delivery header devient facultatif
- Ajout de delivery \ declarationType pour prendre en compte les corrections et annulations
  
- delivery \ moveIn \ person \ dateOfBirth devient obligatoire
- delivery \ moveIn \ person \ sex devient obligatoire
- Ajout du canton dans delivery \ moveIn \ extension avec obligation de renseigner soit la nationalité, soit le canton
- Ajout de delivery \ moveIn \ extension \ permitCategory (genre de permis)
- delivery \ moveIn \ building \ EGID devient obligatoire
- delivery \ moveIn \ dwelling devient obligatoire
  
- delivery \ moveOut \ person \ dateOfBirth devient obligatoire
- delivery \ moveOut \ person \ sex devient obligatoire
- Ajout du canton dans delivery \ moveOut \ extension avec obligation de renseigner soit la nationalité, soit le canton
- Ajout de delivery \ moveOut \ extension \ permitCategory (genre de permis)
- delivery \ moveOut \ contract \ beginOfContract devient facultatif
- delivery \ moveOut \ building \ EGID devient obligatoire
- delivery \ moveOut \ dwelling devient obligatoire

## Annexe A – Références et bibliographie

Harmonisation des registres officiels de personnes  
Registres cantonaux et communaux du contrôle des habitants.  
Catalogue officiel des caractères  
Version 01.2008

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/publikationen.html?publicationID=3033>

eCH-0008 : Datenstandard Staaten und Gebiete (Etat et territoire)  
Version 1.00, 20.03.2007

<http://www.ech.ch/vechweb/page?p=dossier&documentNumber=eCH-0008&documentVersion=1.00>

eCH-0010 : Datenstandard Postadresse für natürliche Personen, Firmen, Organisationen und Behörden (données adresses postales pour les personnes physiques, entreprises, organisations et autorités)

Version 4.00, 14.04.2010

<http://www.ech.ch/vechweb/page?p=dossier&documentNumber=eCH-0010&documentVersion=4.00>

eCH-0011 : Datenstandard Personendaten (Données des habitants)  
Version 5.00, 14.04.2010

[http://www.ech.ch/xmlns/eCH-0011/5/indexD5\\_0.html](http://www.ech.ch/xmlns/eCH-0011/5/indexD5_0.html)

eCH-0044 : Identification de personnes  
Version 2.00, 17.06.2010

[http://www.ech.ch/xmlns/eCH-0044/2/indexD2\\_0.html](http://www.ech.ch/xmlns/eCH-0044/2/indexD2_0.html)

eCH-0097 : Datenstandard Unternehmensidentifikation (données d'identification des entreprises)

Version 1.00, 01.09.2010

<http://www.ech.ch/vechweb/page?p=dossier&documentNumber=eCH-0097&documentVersion=1.00>

eCH-0112 : Norme de données Obligation de déclaration domiciliaire par un tiers  
Version 1.00, 29.11.2010

<http://www.ech.ch/vechweb/page?p=dossier&documentNumber=eCH-0112&documentVersion=1.00>

RFC2119 - Key words for use in RFCs to Indicate Requirement Levels  
(IETF Internet Engineering Task Force - RFC - Request For Comments)

<http://tools.ietf.org/html/rfc2119>

Échange d'informations réguliers entre les gérants d'immeubles et OCSTAT par voie informatique.

<http://www.ge.ch/statistique/immobilier/welcome.asp>

Registre fédéral des bâtiments et des logements  
Catalogue des caractères  
Version 3.5 2009

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/publikationen.html?publicationID=3527>

## Annexe B – Versions

Trois niveaux de version sont définis :

- version majeure : la rétrocompatibilité n'est pas garantie
- version médiane : modification de modalités (ex : FACULTATIF → OBLIGATOIRE), rétro-compatible mais certains occurrences valides peuvent devenir invalides (ou réciproquement) du fait des changements de modalités
- version mineure : la rétrocompatibilité est garantie, les tests ne sont pas nécessaires

Le numéro de version est de la forme ma.me.mi où :

- ma désigne le numéro de version majeure
- me désigne le numéro de version médiane
- mi désigne le numéro de version

### Exemples

1.5.3 a la composante de version majeure 1, la composante de version médiane 5 et la composante de version mineure 3.